

I. ORGANISATION DES MESURES D'URGENCE

Le directeur de la Direction des opérations de la sécurité et de la protection du personnel (ISR) est l'Autorité responsable de l'édifice (ARE), à l'édifice Lester B. Pearson (ELBP). L'ARE veille à l'établissement et à la mise en oeuvre des mesures d'urgence propres à l'édifice et, en situation d'urgence, tous les occupants de l'édifice relèvent de lui.

Le directeur adjoint, de la Section des opérations de la sécurité à la centrale (ISRG) est le Chef des services de secours de l'édifice (CSSE). Le CSSE, avec l'aide du CASSE, dirige les opérations de l'Organisation des mesures d'urgence (OMU), au cours des situations d'urgence.

L'OMU est chargée de l'application des plans et des mesures établis en cas d'urgence. Elle se compose de volontaires des diverses sections de l'édifice Lester B. Pearson, les Agents de secours d'étage (ASE), qui en situation d'urgence sont responsables de tous les occupants de leurs étages respectifs.

Les agents de secours d'étage (ASE) ont l'habitude de donner des directives et de fournir des secours, en cas de besoin. La liste des personnes attirées à chaque étage est affichée près des escaliers de secours de cet étage. Nous vous encourageons à prendre connaissance du nom, de l'emplacement et du numéro de téléphone des ASE de votre étage. En cas d'urgence, les ASE sont facilement identifiables grâce à leur casque protecteur jaune.

Les employés qui désirent offrir leurs services à titre de membres de l'Organisation des mesures d'urgence sont priés de communiquer avec leur agent de secours d'étage. Ils recevront la formation nécessaire et se verront remettre le matériel requis pour s'acquitter des tâches qui leur seront attribuées.

NOTA : En cas d'incendie ou de tout autre urgence, la voie hiérarchique habituelle est suspendue. Les agents de secours d'étage (ASE), sous l'autorité du chef des services de secours de l'édifice (CSSE), coordonnent l'évacuation des employés et des visiteurs de leurs secteurs.